

sont capables d'exprimer leurs opinions aussi facilement et avec autant d'intelligence que lui. S'il était de force à poursuivre cette politique agressive contre mon honorable ami . . .

PLUSIEURS VOIX : Oh !

M. HUNTINGTON : Je dirai donc qu'il n'est personne, de ce côté-ci de la Chambre, qui ne comprenne l'inconvenance de la conduite de l'honorable député. Chacun ici respecte l'honorable député de Lambton et personne n'ignore qu'il ne mérite pas les attaques continuelles qui sont dirigées sur lui. Que l'honorable député se rappelle que les personnes qui ne partagent pas son opinion ne sont pas soumises à ses sarcasmes, ou bien alors qu'il subisse les conséquences inévitables de sa conduite.

M. CHARLTON : Je désire parler de deux ou trois points auxquels l'honorable député a touché dans son discours. Avant de le faire je signalerai à l'honorable député d'Halton (monsieur Macdougall), un malentendu qu'il fait au sujet de mes résolutions et qui est sans doute partagé par plusieurs membres de cette Chambre. Les résolutions que je présente n'affirment pas la nécessité de faire des octrois gratuits. La première affirme, en termes généraux, que les terres publiques devraient être, autant que possible, vendues aux colons qui ont l'intention de les occuper, et que la vente aux spéculateurs, exempte de conditions d'occupation, est de nature à affecter gravement les intérêts du pays. La seconde comporte qu'aussi longtemps que le système de vendre des terres publiques à des spéculateurs, sans condition d'occupation ou restrictions quant à l'étendue, sera continué, le prix quel sont vendues ces terres devraient être payées au moment de la vente.

Voici à peu près quelles sont les principales clauses des résolutions.

Dans le cours de ses observations, l'hon. premier ministre a mis au défi tous les membres de cette Chambre de montrer en quoi la politique adoptée aux Etats-Unis, relativement aux terres, était plus favorable aux colons que celle énoncée dans les règlements du 14 octobre dernier. Comme on l'a vu, mon honorable ami, le député d'Huntington (M. Sriver) a relevé le gant.

Pour assurer la colonisation de nos territoires, nous devons offrir des avantages égaux à ceux des Etats-Unis. Avec les règlements actuels, il nous est impossible

d'espérer pouvoir coloniser ces terrains rapidement. Les honorables députés de la droite peuvent mettre notre patriotisme en doute, si bon leur semble, mais notre but, en présentant ces résolutions, est de réparer un tort. L'hon. député de Cardwell (M. White), a dit que j'avais attiré l'attention de la Chambre sur la différence qui existe entre la prospérité des Etats-Unis et celle du Canada, et il m'a accusé d'en avoir fait peser la responsabilité sur le gouvernement. Je n'ai rien dit de semblable ; si j'ai cité un fait c'était avec un sentiment de tristesse. J'ai dit que le but de ces résolutions était de porter remède à un état de choses qui avait amené une telle disproportion de prospérité entre notre pays et les Etats-Unis. L'hon. premier ministre nous a donné des statistiques étonnantes au sujet de l'émigration. Il calcule que, dans quelques années, nous réaliserons \$79,000,000 par la vente des terres publiques dans le Nord-Ouest.

PLUSIEURS VOIX : Non !

M. CHARLTON : N'est-ce pas là ce qu'il a dit ?

PLUSIEURS VOIX : Non, soixante-dix millions.

M. CHARLTON : Par un rapport dernièrement présenté, je constate que la vente des terres, dans le Nord-Ouest et le Manitoba, pour l'année 1879, s'est élevée à 247,315 acres. Si ces terres ont été vendues, en moyenne, à \$3 l'acre, nous avons un total de \$750,000, et, cependant, dans l'espace de dix ans, les ventes doivent s'élever à \$70,000,000.

L'hon. premier ministre porte à 25,000 le chiffre de l'émigration de l'an dernier. L'an dernier les ventes de terrains ont été faites à 822 acheteurs ; en admettant qu'ils soient tous chefs d'une famille comptant cinq personnes, ce nombre représente 4,500 émigrants au lieu de 25,000. Les calculs de l'hon. ministre sont absurdes. Je voudrais qu'ils se réalisent, mais je n'en ai pas la moindre espérance. L'hon. député base les calculs de son revenu sur la vente des terres aux colons, et cependant, il nous dit dans son discours—ce sont ses paroles exactes—que nous ne pourrions vendre un seul acre de terre dans le Nord-Ouest, si nous imposions aux colons la condition d'occupation.

PLUSIEURS VOIX : Non.

SIR JOHN A. MACDONALD : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. CHARLTON : S'il en est ainsi